

Nos partenaires :



61, rue André Coquillet 45200 Montargis

M. Julien LUISETTI

Audioprothésiste Diplômé d'Etat



**CYBEL
EXTENSION**
Créateur d'espaces

Gaëlle MASLARD : Tél : 02 38 07 98 61

amelys

Contact :

M. Charles TALENS
Président du JC Paucourtois

☎ 06.14.47.57.36

Jujitsu.talens@orange.fr

Adresse Postale :

Judo Club Paucourtois
Chez M. Charles TALENS
16, la grand maison
45 200 PAUCOURT.

REPRISE DES COURS

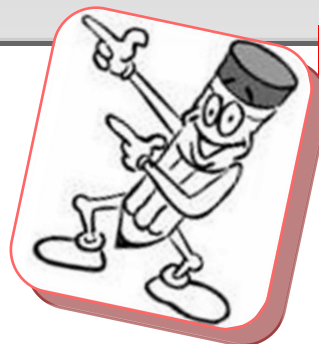
ET

INSCRIPTION A PARTIR

DU

MARDI 11 SEPTEMBRE 2018

Voir site : <http://commune-paucourt.fr/>



JUDO-JUJITSU-TAISO
S'exprimer-S'affirmer-S'épanouir.

Cours de Judo Jujitsu

Self-défense / Taiso

Salle des fêtes de la clairière

PAUCOURT





Nos cours :

EVEILS

JUDO Mardi de 17h15 à 18h15

Pour les plus grands de ce groupe, ils peuvent prolonger l'entraînement .

Les mardis de 18h15 à 19h15

POUSSINS

JUDO Mardi de 18h15 à 19h15

Pour les plus grands de ce groupe, ils peuvent prolonger l'entraînement avec le cours de Jujitsu .

Les mardis de 19h15 à 20h15

MINIMES jusqu'à VETERANS

JUDO - JUJITSU Mardi de 19h15 à 20h15

Pour les plus grands de ce groupe, ils peuvent prolonger l'entraînement avec le cours de Jujitsu.

Les mardis de 20h15 à 21h15

SENIORS—VETERANS

JUJITSU Mardi de 20h00 à 21h15

Préparation aux passages de grades.

COURS DE TAISO

Jeudi de 19h30 à 20h45

Nos tarifs :

**POUR LA REPRISE
DES COURS, VOIR
AU VERSO.**

Tarif a l'année 2017/2018

1 ^{ère} Personne	127 €
2 ^{ème} Personne	115 €
3 ^{ème} Personne	105 €

Possibilité de payer en 1, 2 ou 3 fois.

COMPRIS DANS LE PRIX :

- Adhésion à l'association (12,00 €)
- Licence Fédérale (38,00 €)

Pour plus de détails :

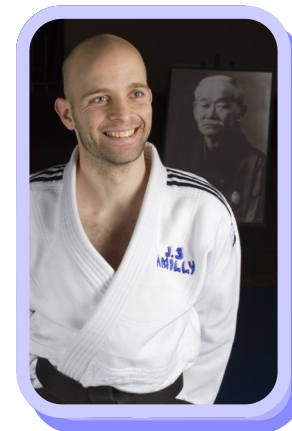
M. Charles TALENS
Président du club :
☎ 06.14.47.57.36



**Nous acceptons les chèques vacances
ainsi que les coupons sport.**

Encadrement :

M. Yoann TALENS
Enseignant
Diplômé d'Etat
Responsable JIJITSU
dans le Département du
Loiret.
☎ 06.81.96.07.77



- **Un certificat médical** précisant que l'adhérent ne présente aucune contre-indication à la pratique du Judo (ou Jujitsu), avec la mention « Ne présente pas de contre-indications à la pratique du judo jujitsu en compétition », doit être **obligatoirement** joint à la fiche d'inscription.
- *Si vous l'avez déjà présenté la saison dernière, une attestation de santé suffira. Voir documentations sur notre site.*